



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Paris, le 31 octobre 2008**

## **PUBLICATION PAR L'ETAT DES COÛTS DE REFERENCE : L'EOLIEN, UNE SOURCE D'ENERGIE COMPETITIVE**

A l'heure où la Commission de Régulation de l'Énergie se prépare à rendre son avis sur le nouveau projet d'arrêté tarifaire éolien, l'étude sur les coûts de référence\* de la production électrique, publiée le 30 octobre par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, montre que le tarif éolien couvre à peine les coûts d'investissement et d'exploitation d'une installation.

En effet, cette étude évalue le coût de l'électricité d'origine éolienne en 2012 à 79,4 €/MWh, pour un site avec une durée annuelle de fonctionnement de 2200 heures (moyenne française). A cette date, le tarif éolien, qui s'élève aujourd'hui à 84 €/MWh, sera de l'ordre de 77 €/MWh compte tenu de la dégressivité annuelle du tarif d'achat de 2%.

### **Une énergie dont la compétitivité devient incontestable**

L'étude publiée par le Ministère confirme que le coût de production de l'électricité éolienne est déjà inférieur au prix actuel de l'électricité sur le marché. Ainsi, au cours du mois d'octobre, le prix moyen de l'électricité sur le marché Powernext se situait au-dessus de 90 €/MWh pour un tarif éolien moyen de 84 €/MWh.

Pendant cette période, l'éolien a donc représenté pour le consommateur un bénéfice de 6 € pour chaque MWh produit, soit, pour l'ensemble des consommateurs, une économie de plus de trois millions d'euros pour le mois d'octobre 2008.

Ce constat met en évidence que l'éolien est d'ores et déjà compétitif. Indépendante des prix des combustibles fossiles, avec un tarif fixé pour 15 ans, l'énergie éolienne garantit une grande stabilité des prix.

\*Il s'agit du coût moyen vu par l'Etat d'un mode de production d'électricité

**Contact presse : Françoise JOUET, 01 48 78 05 60 ou 06 07 38 52 79**

**Le Syndicat des Énergies Renouvelables** est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants, éolien (**France Énergie Éolienne**), géothermie, hydraulique, solaire thermique et photovoltaïque.